



Visite médicale pour permis de conduire

Par **VEILLARDI**, le **31/03/2009** à **13:04**

Bonjour, mon amie a reçu de la sous préfecture, un courrier l'invitant à se rendre à l'hôpital d'ancenis pour passer une visite relative à son permis de conduire, car la sous préfecture aurait reçu des informations sur mon amie (informations qui laisseraient sous entendre qu'elle est un danger pour les autres au volant) Mon amie pense que ces informations viennent de sa fille (contre laquelle elle a porté plainte pour abus de confiance, abus de faiblesse et délaissement de la personne) ou de son ex mari qui a des relations sur ancenis. Comment peut elle savoir qui a fourni ces informations ? De plus on lui demande 2 photos d'identité et un règlement de 24,00 non remboursé par la SS. Or elle n'a plus un sou car sa fille l'a vidée de tout son argent. Que doit elle faire ? Par la même occasion combien de temps après avoir porté plainte, a t on des réponses du procureur ? Merci de vos réponses cordialement

Par **Tisuisse**, le **31/03/2009** à **17:27**

Bonjour, Seule solution : se rendre à cette convocation médicale.